

LE THOIRZAN Info

N° 6

Février 2003

Editorial

Pour notre commune, l'année 2002 a permis à certains projets de mûrir et d'arrêter des décisions définitives.

Je pense tout d'abord à la réhabilitation de l'ancienne école.. Une première tranche de travaux concernera le premier niveau où sera maintenue une salle communale, totalement rénovée, à laquelle sera adjoit un restaurant scolaire.

Un PLU (Plan Local d'Urbanisme), anciennement POS (Plan d'Occupation des Sols), est aussi en cours d'élaboration. Il est important que notre commune continue de se développer de façon maîtrisée en respectant certains équilibres. Nous vivons, en effet, dans un cadre exceptionnel, ce cadre il faut le préserver tout en permettant à des personnes, notamment des jeunes couples, de s'installer ou de se réinstaller en construisant.

Dans un autre registre, le Conseil Général a demandé aux services de l'équipement de se mettre au travail pour que les aménagements de sécurité sur la RD 206 se concrétisent en 2004.

En ce qui concerne l'assainissement, ce dossier est aussi mis en œuvre dès cette année, pour que les travaux puissent commencer en 2005.

Un mot aussi sur l'intercommunalité.

Thoiry fait partie de plusieurs structures intercommunales. Il est bien souvent difficile de s'y retrouver, faisons donc le point :

Syndicat intercommunal du plateau de la Leysse (SIPL), créé en 1991 et regroupant les communes de curienne, La Thuile, Les Déserts, Puygros, Saint Jean d'Arvey et Thoiry.

Ce syndicat a pour compétence essentielle de réaliser des projets d'aménagement ou d'équipement présentant un intérêt commun pour ces communes. Il compte comme réalisations l'élaboration du Schéma directeur d'assainissement, le Plan de Gestion des espaces naturels et la mise en place d'un service d'aide à domicile : ADMR .

Syndicat intercommunal du canton de Saint Alban Leysse (SICAL)

Cet organisme vient d'être créé en 2002. Il concerne toutes les communes du canton, donc Thoiry, et la Thuile qui appartient au canton de Saint Pierre d'Albigny et qui a demandé à être associée à ce syndicat.

Ses compétences s'exercent dans le domaine de l'action sociale et de l'animation culturelle et sportive. Il gère, entre autres, le Relais Assis-tantes maternelles, l'école intercommunale de musique à Bassens, le club de foot du Nivolet et celui de ski de fond de La Féclaz. Les tarifs sont les mêmes pour tous les enfants du canton et chaque commune contribue au financement, généralement suivant le nombre d'usagers ou de bénéficiaires.

Parc Naturel Régional du massif des Bauges

Notre commune adhère au Parc depuis sa création en 1996. On peut citer ici quelques actions en faveur de Thoiry : la numérisation du cadastre, le financement du plan de Gestion des Espaces Naturels, l'opération une école/un site et prochainement la création et le financement d'un sentier "Tour du plateau de la Leysse en 3 jours" avec une mise en valeur du site des glacières de Thorméroz.

Pour être complet, il faut encore souligner que toutes les communes du plateau de la Leysse ont adhéré au **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Métropole-Savoie**. Ce syndicat a pour mission d'essayer d'harmoniser le développement d'un territoire regroupant les 99 communes de la Combe de Savoie, du bassin aixois et de la communauté d'agglomération de Chambéry. Il mesure 70 km de long, 15 de large et regroupe 205 000 habitants.

On le voit l'intercommunalité est une réalité incontournable. Mais le Conseil municipal a le souci de préserver l'identité de notre commune, tout en lui réservant sa place dans le train de la modernité et du progrès.

Jérôme ESQUEVIN

MANIFESTATIONS ET CEREMONIES

4 JUILLET



Moment de recueillement au cimetière

Comme chaque année, les anciens résistants ont tenu à honorer la mémoire de leur camarade Dominique CORNEGLIO mort le 4 juillet 1944. Ils entretiennent ainsi la mémoire des sinistres combats qui ont endeuillé les Bauges cet été 44. Ils se sont donc retrouvés pour un moment de recueillement au cimetière de Thoiry avant de boire le verre de l'amitié en mairie.

11 NOVEMBRE

La pluie, le brouillard et le froid de ce 11 novembre 2002 faisaient encore davantage toucher du doigt le courage et l'abnégation de ces jeunes sacrifiés au cours des quatre années de lutte. Durant "la Grande Guerre", Thoiry a vu disparaître 56 de ces enfants et, c'est toujours avec la même émotion que les habitants actuels écoutent la longue liste de noms. La sonnerie aux morts exécutée par un jeune de la commune précéda la minute de recueillement observée par l'assistance. Ensuite les anciens combattants se sont retrouvés pour un repas dans une ambiance très conviviale.

**CONCOURS DES MAISONS
FLEURIES**

Malgré le temps maussade de l'été 2002, puis de l'automne, les participants au concours ont été nombreux (31), et la réunion de proclamation des résultats s'est déroulée dans la bonne humeur à la salle du Margérian le 30 novembre. Tous les participants ont apprécié la séance de projection des diapos faites par Marie-Ange Gavet au cours de l'été. Merci à notre photographe pour la disponibilité dont elle a su faire preuve pour saisir les rares rayons de soleil nécessaires aux prises de vues. Merci aux participants pour l'image qu'ils veulent donner de leur village : il est, en effet très agréable de profiter d'un tel choix de fleurs et de couleurs au cours d'une promenade dans la commune ou lors de nos nombreux déplacements en voiture.

Souhaitons encore plus de participants en 2003, encore plus de fleurs et surtout davantage de soleil !



Les participants et les membres du jury

VOGUE A THOIRY



Quelques mamans au fourneau ou à la vaisselle ?!

Cette année encore les parents d'élèves ont œuvré pour la bonne réussite de cette soirée. Les Thoirzans et les nombreuses personnes venues des communes voisines ont apprécié de se retrouver ensemble pour manger une succulente potée et danser sur la musique de l'orchestre "NUANCE" qui a animé cette soirée avec brio.

Cette vogue est peut-être la dernière dans la salle des fêtes dans sa disposition actuelle. En effet les travaux devant débiter cette année, la vogue 2003 de Thoiry pourrait bien se tenir à Puygros ! Par contre, en 2004, si tout va bien, c'est le retour dans notre salle communale rénovée et améliorée.

La neige, autrefois de rigueur, n'était pas au rendez-vous. Mais cela n'a pas empêché l'ambiance d'être chaleureuse et à défaut de flocons se sont les danseurs qui ont tourbillonné jusqu'à une heure avancée de la nuit. Et, c'est sur le matin que s'est terminée la fête.

BAR DE THOIRY

Du 14 au 22 décembre la licence IV communale a été exploitée dans le bar de la salle des fêtes. Cette fois ci c'est Fédé qui s'est chargé de l'opération abandonnant pour une semaine ses tronçonneuses, taille-haies, cisailles et autres outils de jardiniers.

France 3, dans un reportage, a souligné à la fois les préoccupations des villages comme le notre et aussi le côté très sympathique de cette action. La présentatrice du journal régional est allée jusqu'à parler de véritable conte de Noël. Quelle belle image !

Une soirée diots particulièrement appréciée a terminé cette semaine par un moment chaleureux avec accordéon, chants et bonne humeur! Le succès de cette semaine montre que l'expérience est à renouveler plus souvent, aux beaux jours par exemple. Et d'ouvertures temporaires en ouvertures temporaires, l'espoir de voir revivre quelque chose de plus permanent est permis.



Un chanteur très applaudi

C'était hier à Thoiry

Les fruitières

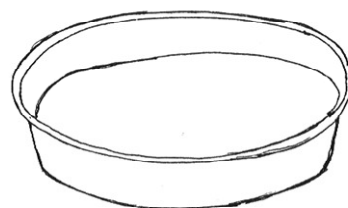
Autrefois, la commune était exclusivement agricole, toutes les familles possédaient quelques vaches et le lait était apporté soir et matin dans les fruitières pour être transformé en beurre ou en tommes ; on y échangeait également les nouvelles.

Les plus jeunes Thoirzans (nés avant 1980) ou « *implantés* » avant 1987 se souviennent encore de la fruitière des Chavonnettes actuellement partagée entre le hangar communal et la maison d'habitation Lesaulnier. Mais les plus Anciens Thoirzans « *pure souche* », évoquent encore quatre autres fruitières situées dans les hameaux de la Fougère, de Thorméroz, des Mollards et même au col des Prés et qui ont disparu depuis beaucoup plus longtemps. La première à avoir fermé ses portes fut celle de la Fougère vers 1938 ; elle occupait la place de l'actuelle maison de madame Suzanne Pachoud, et la cave d'affinage des tommes était située de l'autre côté de la route. Depuis la première guerre mondiale (14-18), il n'y avait plus de fruitier et donc plus de fabrication de beurre ni de tommes sur place : chaque matin et chaque soir, les sociétaires apportaient leur lait qui était pesé par un responsable et le fruitier de Thorméroz venait ensuite le chercher avec son cheval et son tombe-reau.

Ils sont encore nombreux à se souvenir de la fruitière de Thorméroz, puisqu'elle a fonctionné jusqu'en 1950 ; elle était située à l'emplacement de l'actuelle maison Théron (Laurence Francony), au-dessus du four banal. Delfils, Arpin, Polliet sont des fruitiers dont plusieurs se souviennent.

La fruitière du chef-lieu située au hameau des Mollards, (à la place de la maison toujours si bien fleurie de Fernand Mollard, en bordure de la départementale), n'est apparue que vers 1930 après un désaccord entre les membres de la société qui réunissait auparavant les habitants du chef-lieu, des Mollards et des Chavonnettes : les paysans des Chavonnettes et quelques-uns des Mollards « *emmontagnaient* » chaque été au Col des Prés où une fruitière saisonnière rassemblait le lait de tous les alpagistes que le fruitier des Chavonnettes venait récupérer tous les matins pour le travailler avec celui des autres non alpagistes ; ces voyages journaliers au col augmentaient les frais répartis sur l'ensemble des sociétaires. Vers 1930, les exploitants du chef-lieu et la plupart de ceux des Mollards se réunirent pour acheter la maison Zabollone et y installer une nouvelle fruitière ; une grange située en dessous de la route fut également aménagée en porcherie (c'est l'actuelle écurie des chevaux noirs de Michel Trosset). Deux fruitiers ont marqué cette époque : Chatelet et surtout André Lapierre (père de Mireille Min Tung) qui occupa les lieux de 1938 à 1950.

Au « Pré », un bâtiment appelé aussi fruitière était construit au bord du chemin qui monte à la Galoppe, tout de suite après la descente dite « du Fornet », juste après le passage du ruisseau (il n'en reste maintenant aucun vestige). Pendant un peu plus de deux mois, les occupants des chalets situés de part et d'autre de la route départementale (18 à 20 au total) apportaient leur lait deux fois par jour. Un responsable le pesait ; le soir on versait le lait dans 8 « baignolets » qu'on disposait dans une sorte de bassin où l'eau d'une source circulait abondamment et tenait la traite au frais. Le matin, le contenu des baignolets était écrémé avant l'arrivée de celui qui assurait le transport du lait des deux traites et de la crème vers la fruitière des Chavonnettes.



LE BAGNOLET

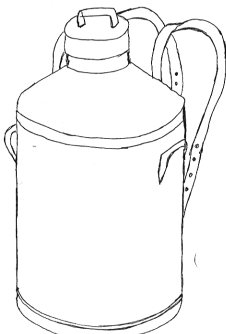
On se souvient encore que Claudius Trosset fit ces voyages quotidiens plusieurs années, avec son cheval et son « barrot ». Pour venir des chalets des Mollardins, le chemin était long jusqu'au Fornet, la « bringue » sur le dos, alors au moment de la guerre, cette fruitière saisonnière cessa son activité : chaque alpagiste se chargeait de tenir sa traite du soir au frais dans un bassin et le fruitier des Chavonnettes montait tous les matins « faire la mène » (ramasser le lait) à trois endroits précis :

1. Au départ du chemin des Mollardins
2. Au Pradet (chalet de Claudius Trosset)
3. Au départ du chemin de la Galoppe.

Le lait de l'été était payé moins cher que celui d'hiver puisque le fruitier comptait ses frais de ramassage au col.

Vers 1960, il n'y avait plus que trois troupeaux pendant l'été et les propriétaires établirent un tour pour descendre eux-mêmes le lait aux Chavonnettes.

Pendant la dernière guerre, les trois fruitières ont eu du mal à subsister, chacune disposant d'un volume de lait trop faible (60 litres par jour aux Chavonnettes, et sûrement pas davantage dans les 2 autres). Cela permettait de fabriquer 6 tommes et de nourrir une dizaine de cochons dans chaque structure. Les fruitiers écoulaient facilement leurs produits à Chambéry durant la période de la guerre et de l'après guerre, alors que le ravitaillement était difficile pour les citadins.



LA "BRINGUE" ou "LA BOUILLE"

En 1950, il devint évident que les trois structures ne pourraient continuer à vivre et on envisagea la fusion. D'après discussions eurent lieu et la fruitière des Chavonnettes qui avait subi des travaux de rénovation et d'agrandissement regroupa tous les exploitants agricoles de Thoiry : 90 sociétaires fournissaient un total de 300000 kg de lait par an. Seuls les agriculteurs des Chavonnettes continuaient à apporter leur lait dans la « bringue » deux fois par jour, tous les autres attendaient le passage de la camionnette du fruitier qui faisait « la mène » matin et soir et pesait le lait de chacun avec sa

balance romaine. Les plus petits producteurs portaient 2 à 3 kg par traite alors que les plus gros en portaient jusqu'à 30 kg. Dans les années 50, on ne donnait pas encore de farine aux vaches et il n'y avait pas non plus de quotas !! C'est en 1958 que le fruitier Pavillet arriva à Thoiry. Il se lança dans la fabrication d'emmental car la quantité de lait collectée chaque jour était assez importante pour produire une telle pièce.

Chaque année, au 31 décembre, fruitier et sociétaires tombaient d'accord pour un prix convenable du litre de lait ; ce prix était calculé en fonction du prix de l'emmental aux Halles de Paris. Edmond Mollard fut secrétaire et trésorier de la société de 1968 à 1987, sous la présidence de Francisque Francony.

En 1987, il n'y avait plus que 45 sociétaires environ, mais il portaient 600 000 kg de lait par an. Les bidons avaient remplacé presque toutes les « bringues ». Les skieurs de Margériaz et d'Aillon étaient encore nombreux à s'arrêter faire provision de fromage mais cette année-là, monsieur Pavillet ne racheta pas la fruitière qui fusionna alors avec la coopérative de Bissy. Thoiry était la dernière commune du plateau de la Leysse à perdre sa fruitière !

D'après les renseignements fournis par : Alfred Provent, Théo Chabert, Georges Pachoud, Aimé Blanc, Juliette Voiron, Gisèle Francony et Mireille Min Tung.

Réunions du Conseil Municipal

Lors de la séance du 14 juin, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'AIDE A L'ECOLE** : Le conseil municipal décide de renouveler le contrat pour une aide maternelle à l'école de Thoiry.
- **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR UNE INTERVENANTE EN ANGLAIS** : Le conseil municipal décide de renouveler le contrat pour une intervenante en anglais à l'école de Thoiry.
- **RESTAURANT SCOLAIRE** : Augmentation des tarifs pour l'année 2002-2003 : le repas passe de 5,18 euros à 5,60 euros. La part communale passant de 1,83 € à 2.10 €, la part des familles de 3,35 € à 3,50 €
- **AVENANT APPARTEMENT DE LA POSTE** : Après délibération, le conseil municipal autorise la reconduction d'un an pour la location de l'appartement.

QUESTIONS DIVERSES

Indemnité kilométrique pour le transport des élèves : il est rappelé que le Conseil Général verse une aide aux parents dont l'habitation se situe à plus de 3km de l'école ou du point de ramassage scolaire.

Lors de la séance du 11 juillet, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- **DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE SAINT ALBAN LEYSSE** : Le conseil municipal après délibération désigne comme délégués au SICAL : MM. ESQUEVIN Jérôme et POUËSSEL Jean-Luc en tant que délégués titulaires, M. DUMAS Georges en tant que délégué suppléant. Mme GAVET Marie-Ange membre de la commission Action Jeunesse Enfants. M. POUËSSEL Jean-Luc membre de la commission Culture et Sport. M. CHALANSONNET Gilles membre de la commission Culture et Sport. M. TOURNIER Thierry membre de la commission Animation Sociale.

QUESTIONS DIVERSES

Droit de licence sur les débits de boisson : la taxe sur les débits de boisson est convertie en euros et passe à 3,80 euros.

Spectacle de 5^{ème} catégorie : la taxe est fixée à 16 euros.

Pour que le Secrétaire de mairie puisse bénéficier de l'avancement qu'il a obtenu dans son administration d'origine, le conseil municipal, après délibération, décide à 8 voix pour et 1 abstention la création d'un poste d'Attaché Territorial.

Lors de la séance du 13 septembre, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

➤ **DECISIONS MODIFICATIVES :**

- Budget principal : Le Conseil approuve une diminution des dépenses de fonctionnement de 18 500 € et une augmentation des dépenses d'investissement du même montant.
- Budget de l'eau : Le Conseil approuve une augmentation des dépenses de fonctionnement de 10 000 €. Les crédits nécessaires résultent d'une diminution du compte 004 « Dépenses imprévues ».

➤ **DROITS DE LICENCE SUR LES DEBITS DE BOISSONS :** Modification de la délibération du 11 juillet. Le montant des droits est fixé à 4 €.

➤ **RESTAURANT SCOLAIRE :** Le Conseil abandonne le projet de construction d'un nouveau bâtiment dans la cour de l'école et décide de mettre à l'étude un nouveau projet en liaison avec une réfection de la salle des fêtes dans le bâtiment de l'ancienne école.

➤ **FEDERATION DES COMMUNES FORESTIERES DE FRANCE :** Le Conseil rejette la proposition d'adhésion à cette fédération ainsi qu'à la certification de gestion forestière durable PEFC (Pan Européen Forest Certification).

➤ **CONTRAT ENFANCE :** Le Conseil approuve le projet de contrat à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales conjointement avec la commune de St Jean d'Arvey. Ce contrat permettra la mise en œuvre d'une politique d'action sociale concertée visant le développement de l'accueil des enfants durant leurs six premières années.

➤ **RESEAU D'EAU DE LA FOUGERE :** Le Conseil décide de mettre à l'étude un traitement de l'eau potable.

➤ **REVISION DES LOYERS :** Le Conseil vote des augmentations de loyers calculées selon l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

Lors de la séance du 4 octobre, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

DOCUMENT D'URBANISME : Le conseil municipal décide l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU), document qui remplace les anciens plans d'occupation des sols. Le PLU permettra d'effectuer un zonage plus précis et plus évolué qu'avec une carte communale pour un développement mieux maîtrisé de l'habitat, tout en maintenant une forte activité agricole.

Le PLU donnera à la commune de nouvelles compétences , notamment en matière architecturale et elle aura aussi un droit de préemption.

C'est un document qui est révisable et qui sera soumis à une enquête publique.

Lors de la séance du 25 novembre, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)** : Monsieur le Maire rend compte du point d'avancement de l'élaboration du plan local d'urbanisme, donne au Conseil lecture du projet d'aménagement et de développement durable. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, déclare qu'il se reconnaît dans les grandes lignes de ce projet et décide de le présenter en l'état à la réunion publique d'information qui aura lieu samedi 7 décembre 2002.

➤ **DECISIONS MODIFICATIVES :**

Budget principal :

	DEPENSES	RECETTES
Art. 7381 Taxes additionnelles aux droits de mutation		+ 1 590.00
Art. 65735 - Subv fonctionnement groupements de collectivités	+ 40.00	
Art.6574 - Subvention de fonctionnement aux associations	+ 550.00	
Art. 2313 - Immobilisations corporelles en cours Constructions	+ 1 000,00	

Budget de l'eau :

Dépenses d'exploitation

Article 004 "dépenses imprévues" : - 3 500 €

Dépenses d'investissement

Article 2313 "Constructions" : + 3 500 €

QUESTIONS DIVERSES :

Coupes d'affouages : Le Conseil Municipal décide que, pendant la totalité de son mandat, l'exploitation des tous les affouages de la forêt communale se fera

pour la coupe des Chavonnettes, sous la responsabilité de Messieurs : Jean-Paul ROSSI, Gérard PROVENT et Jean-Luc POUËSSEL

pour la coupe du Chef-lieu , sous la responsabilité de Messieurs : Patrick AYET, Patrick GINET et Thierry TOURNIER. Le règlement d'affouage proposé par l'ONF est approuvé.

Syndicat des collègues : La subvention de 15 euros par élèves est reconduite pour l'année 2002/2003.

ADMR : Une subvention de 550 euros est accordée à l' Association locale d' Aide à Domicile en Milieu Rural.

Travaux école : Plusieurs travaux sont nécessaires (Changement des huisseries, extension du chauffage central, réfection de la cour). En raison des difficultés de financement, tout ne pourra être réalisé. Un choix sera fait en fonction des devis établis.

Location des locaux dans l'ancienne école : Le Conseil approuve la convention à signer avec le locataire pour un départ anticipé avant la fin du bail.

Lors de la séance du 16 décembre, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- **CENTRE DE LOISIRS DU PLATEAU DE LA LEYSSE** : Le Conseil municipal a décidé de donner son engagement de principe pour le versement d'une subvention de 364 € pour l'année 2003 à cet organisme.
- **CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE** : Quatre cabinets ont fait une offre. Le choix s'est porté sur le Cabinet Chambre et Vibert
- **TARIF DES ORDURES MENAGERES** : Les tarifs fixés en 2002 sont maintenus pour l'année 2003
- **TARIF EAU POUR 2003** :

Abonnement	32,00 €
Prix du m3	0,70 €
Taxe de raccordement au réseau	350.00 €

Le prix de la location du compteur reste inchangé

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil donne au Syndicat Intercommunal du Plateau de la Leysse délégation de compétences pour la consultance architecturale.

Le Conseil donne au Syndicat Intercommunal du Plateau de la Leysse délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. M.Olivier FRANCONY est désigné comme représentant du Conseil pour la commission du SIPL créée à cet effet.

Une subvention exceptionnelle de 130.00 € est accordée à l'Association des Parents d'élèves pour une aide au financement d'un appareil de sonorisation.

L'indemnité de conseil attribuée à M. le Receveur Municipal pour l'année 2002 est fixée à 200.00 €.

LE THOIRZAN est édité par la commune de THOIRY.

COMITE DE REDACTION : Dominique DUHEM, Laetitia DUMAS, Jérôme ESQUEVIN, Marie-Ange GAVET et Madeleine ROSSI.

Nous rappelons que toutes les bonnes volontés et sources d'inspiration sont les bienvenues.

INFORMATIONS DIVERSES

ETAT CIVIL du 01/07/02 au 31/12/02

Naissances

- **Héloïse** au foyer de Violaine FAVRE et Eric GAUDIN le 16 août aux Mollards.
- **Louane** au foyer de Muriel et Christian COURDENT le 28 août au chef-lieu.
- **Nessia** au foyer de Sandrine et Eric BREYTON le 31 août à Thorméroz.

Félicitations aux heureux parents, tous nos vœux de bonheur aux nouveaux Thoirzans.

Décès

- Raymond BOUVIER nous a quittés le 20 novembre dernier.
- Alphonse PERRIER-MOUCHE est décédé le 25 décembre

Ils nous manqueront, nos sincères condoléances aux familles.

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Pendant la période hivernale, les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont les suivants :

- Lundi : de 16h30 à 19h00
- Mercredi : de 10h00 à 12h00

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

S'adresser à Ginette COULANGES au 04.79.28.45.54 ou à Thierry TOURNIER au 04.79.28.43.90

POSTE DE THOIRY

Ouverture tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 10H00.

PERMANENCE DES ELUS EN MAIRIE

M. Jérôme ESQUEVIN est présent en Mairie le lundi de 18 à 20 heures ou sur rendez-vous. Les adjoints et la plupart des élus effectuent une permanence le même jour.

La Mairie est ouverte :

- Le lundi de 18H à 20H
- Le mercredi de 9H à 11H
- Le vendredi de 9H à 11H

GLACIERES DE LA RIPPE

Le parc naturel régional des Bauges envisage de mieux mettre en valeur le site des glaciers de la Rippe (Thorméroz). En vue de concrétiser ce projet, nous recherchons des photos et des témoignages sur cette activité

ATELIERS D'EVEIL POUR LES TOUT PETITS

Les prochaines séances d'éveil auront lieu à la salle du Margérianz le :

- Mardi 25 février de 9h45 à 11h15
- Mardi 1^{er} avril de 9h45 à 11h15

Toutes les personnes intéressées par ces ateliers peuvent prendre contact avec Marie-Ange GAVET au 04.79.28.46.50

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

La présidente est maintenant Emmanuelle FRANCONY, elle succède à Frédéric GESLER et elle a pour adjointe Yolande CAREGNATO.

Thierry TOURNIER est venu aider Evelyne TASSET dans la tenue des comptes et le secrétariat est assuré par Catherine LAPOLEON et Valérie HAMM

CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

- Carnaval le 22 février
- Thé dansant le 27 avril
- Repas des aînés le 18 mai
- Kermesse le 14 juin

ASSOCIATION DES CHASSEURS DE THOIRY

Les chasseurs de Thoiry ont élu Michel VOIRON comme nouveau président.

Les postes de trésorier et de secrétaire restent inchangés, attribués respectivement à Marcel FRANCONY et Michel FRANCONY.

UNE NOUVELLE INSTITUTRICE POUR L'ECOLE PRIMAIRE

L'école du village accueille cette année 39 enfants de 5 à 11 ans, alors que la maternelle intercommunale de Saint Jean d'Arvey reçoit 11 bambins de Thoiry, âgés de 3 à 5 ans.

Eric Gaudin, instituteur à Thoiry pendant 4 ans a pris ses nouvelles fonctions à Puygros et c'est Véronique Letellier la nouvelle maîtresse de la classe des grands (23 enfants de CE2, CM1 et CM2). Cécile Sartre, la directrice, est toujours la maîtresse des petits (cette année, ils sont

16), elle est toujours secondée dans les tâches matérielles et les activités artistiques et manuelles, par Anne-Marie Ginot.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Les cours ont repris dès l'automne le mardi pour les adultes et les enfants et le jeudi pour les adultes. L'association compte 47 licenciés dont 20 enfants de 3 à 10 ans et 27 adultes (15 personnes de Thoiry et 12 de St Jean d'Arvey).

Horaires des cours :

- Mardi de 17h30 à 18h30 pour les enfants de 3 à 5 ans, 18h30 à 19h30 pour les 6-10 ans (à Thoiry).
- Mardi de 20h00 à 21h00 pour les adultes (à St Jean d'Arvey).
- Jeudi de 20h15 à 21h15 pour les adultes (à St Jean d'Arvey).

ILLUMINATIONS DE NOEL

Depuis plusieurs années vous êtes nombreux à faire des efforts pour décorer notre village pendant les fêtes de fin d'année. Les guirlandes viennent remplacer les fleurs sur les balcons et les pignons, chacun rivalisant d'ingéniosité pour illuminer les longues nuits d'hiver !

ENFIN LA NEIGE !!!

Pendant une dizaine de jours, des chutes de neige ont fait le bonheur des enfants. Par contre, pour les parents se sont les contraintes de la conduite par temps de neige

A ce sujet, il nous paraît bon de rappeler que le déneigement sur les voies départementales (R.D. 206 et 21) est de la responsabilité de la D.D.E. et qu'en théorie il n'y a pas d'obligation de service entre 21

.../...

heures et 7 heures le matin. Actuellement, il semble que le département fait des efforts de salage pour un retour "au noir" des chaussées le plus rapidement possible.

Le déneigement fait par la commune, concerne en priorité les voies desservant les maisons habitées, les autres dessertes ne sont déneigées qu'après avoir assuré des conditions de circulations acceptables pour les habitants. D'autre part, la commune ne dispose que d'une seule personne pour ce type de travaux, avec toutes les contraintes que cela implique. Cet employé a fait de son mieux, avec les moyens du bord et les aléas inévitables (crevaisons et pannes mécaniques), pour que tout se passe dans les meilleures conditions possibles. Il est évident que l'engin communal ne peut pas être partout à la fois et que les conditions de circulations peuvent être parfois difficiles et nécessiter des équipements spéciaux.

Pour ce qui est du salage des voies communales, une tournée complète avec le semoir représente 800 kg de sel, pour une efficacité pas toujours évidente. La commune essaye d'améliorer le service, notamment dans les endroits mal exposés ou dangereux, tout en restant dans le raisonnable pour nos finances et l'environnement. De plus, avec le semoir le chasse-neige est obligé d'aller moins vite et cela retarde d'autant l'heure de son passage.

C'est vrai qu'il est "râlant" de risquer d'avoir à mettre des chaînes pour rentrer chez soi après une journée de travail, mais la vie à Thoiry ne mérite-t-elle pas cet effort une ou deux fois par an ?



ILS NOUS ONT QUITTES

Raymond Bouvier , né en 1928 à la Fougère était connu et estimé de tous les Thoirzans, on aimait le rencontrer aussi bien à la Fougère que dans les réunions communales ; à l'écoute des autres, il ne s'attardait jamais sur ses propres difficultés ou sur ses soucis personnels. Une courte mais implacable maladie l'a enlevé à l'affection de sa chère maman, de sa femme Angèle et de ses enfants. Dans la maison de la Fougère, il a laissé un grand vide, ainsi que dans la commune qu'il a aimée et servie. Tous le regrettent et partagent la peine de ses proches.

Le jour de Noël, l'ami Phonse nous a quittés, au terme d'une vie bien remplie, laissant sa famille et ses nombreux amis dans la peine ; il aurait eu 88 ans quelques semaines plus tard. Son activité professionnelle commencée par le transport de la glace des Déserts vers les restaurants de Chambéry, l'avait mené ensuite sur les routes de France, au volant de camions plus souvent inconfortables. Depuis 1960, il était revenu habiter Thoiry, village natal de Mélanie, son épouse trop tôt disparue. Courageusement il avait surmonté le chagrin et l'on ne se souvient que de sa jovialité. Toujours entouré d'amis, de toutes générations, sa maison était ouverte à tous et on le croisait aussi bien dans les réunions festives que sur les sentiers de chasse, dans les prés du col ou chez ses amis des Bauges.

La municipalité partage la peine de ces deux familles et conserve le souvenir de ces deux « personnages » de leur commune.